RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous
Paris

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE AUX ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES

Délibération n°CA-20240709-2.3 du mardi 9 juillet 2024

VU Les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation nationale

VU Les articles 192 et 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié par le décret n°2021-1221 du 23 septembre 2021relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

VU La décision du conseil d'administration du Crous de Paris du 9 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoir accordées au directeur général du Crous de Paris en fonction de seuils définis

VU l'arrêté rectoral du 7 mars 2024 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris

VU le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 12 mars 2024

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Monsieur Didier JESTIN, agent comptable du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du 7 mars 2024 est annexée à la présente délibération.

Article 1

L'agent comptable du Crous de Paris a proposé au directeur général de Crous de Paris d'admettre en non-valeur dix-huit créances au titre de l'hébergement pour un montant de 45 368,34 €.

Le tableau détaillant ces propositions est annexé à la présente délibération.

Article 2

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la charge de 45 368,34 € (quarante-cinq mille trois cent soixante-huit euros et trente-quatre centimes) sur l'exercice 2024 au titre d'admission en non-valeur.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mardi 9 juillet 2024

Le recteur de la région académique d'Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,
Président du conseil d'administration du Crous de Paris,

Bernard BEIGNIER

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20240709-2.3

Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 9 juillet 2024 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	20
Nombre de procurations	04
Total des voix	**24**

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	00
Nombre de voix contre	00
Nombre de voix pour	**24**